

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_116-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021



DEL 2021.06.02/116

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2021

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

Provision pour litiges et contentieux - ajustement 2021 : rectification d'erreur matérielle

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOURE, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

Étaient représentés :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élixa FAURE
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 28

Nombre de suffrages

exprimés : 31

Absents excusés :

Catherine VALDENNAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

Absents :

Christian FERRUS, Aurélie POYAU

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-218509837-20210603-2021-06-116-DE
RAPPORT POUR MONSIEUR LE MAIRE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

- VU** les articles L.2321-2 et R.2321-2 et R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°087 en date du 31/03/2020 optant pour le régime des provisions budgétaires ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°241 du 05/08/2010 approuvant la constitution d'une provision spécifique pour le contentieux du casino de jeux d'un montant de 6 millions d'euros et la délibération N°055 du 08/04/2015 reprenant partiellement cette provision à hauteur de 129 325,17 € ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°026 du 18/02/2015 constituant une provision générale pour litiges et contentieux et les délibérations successives d'ajustement de cette provision N°044 du 02/03/2016, N°039 du 15/03/2017, N°030 du 21/03/2018, N°030 du 27/03/2019 et N°024 du 26/02/2020 ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°26 du 10/03/2021 relative à l'ajustement pour 2021 de la provision pour litiges et contentieux ;

CONSIDERANT la nécessité de corriger une erreur matérielle sur la délibération du conseil municipal N°26 du 10 mars 2021 ;

CONSIDERANT que le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence exposé précisément dans le plan comptable général ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une diminution de valeur d'un élément d'actif, un risque ou bien une charge ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre en totalité la provision constituée au titre du dossier du casino de jeux en raison de la fin du contentieux ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant de la provision budgétaire pour litiges et contentieux pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT que la constitution d'une provision n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la commune des sommes prétendument dues ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 08/03/2021 et le 31/05/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De solder la provision spécifique de 5 870 674,83 € constituée pour le casino de jeux devenue sans objet à la suite de la fin du contentieux et d'enregistrer un amortissement exceptionnel pour le montant de la reprise sur provision ;
- D'ajuster la provision générale pour litiges et contentieux (224 035 €) sur l'exercice 2021 en effectuant une dotation complémentaire de 60 000 € ;

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_116-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

• De préciser que la provision destinée à couvrir la charge probable résultant des litiges et contentieux en cours sera ajustée annuellement ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/116

PUBLIÉE LE : **07 JUIN 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA

